

MODALITES D'INSCRIPTION

Vous êtes invité.e à remplir et renvoyer le formulaire d'inscription aux transports scolaires au service régional des transports de Tarn-et-Garonne à l'adresse suivante :

Maison de la Région de Montauban
20 place Prax Paris
82000 MONTAUBAN

Si, après instruction, le dossier de votre enfant est accepté, un courrier vous sera adressé vous invitant à procéder au règlement du droit d'inscription.

Le titre de transport ne sera délivré qu'après acquittement du droit d'inscription dans sa totalité.

QUESTIONS	RÉPONSES
<p>- Quel montant du droit d'inscription dois-je régler ?</p>	<p>Le droit d'inscription annuel est de :</p> <ul style="list-style-type: none">- 90 € pour un demi-pensionnaire.- 46 € pour un interne. <p> Certaines communes ou intercommunalités prennent en charge totalement ou partiellement ce forfait.</p> <p>Je peux obtenir ce renseignement auprès de ma mairie ou en téléphonant au service régional des transports de Tarn-et-Garonne au : 05-61-39-69-64</p>
<p>- Quel est le moyen de paiement ?</p>	<ul style="list-style-type: none">- Par paiement en ligne : moyen le plus simple et le plus rapide. Je dois alors indiquer mon adresse mail sur l'imprimé d'inscription. Si le dossier de mon enfant est accepté, je reçois un mail m'invitant à m'acquitter des frais de transports.- Par chèque à l'ordre du « Trésor Public ».- En espèces, je dois alors me rendre à la Maison de la Région de Montauban (reçu sera délivré).
<p>- Est-ce que je peux me rendre chez le transporteur pour régler ma participation ?</p>	<p>Non, aucun paiement ne doit être effectué auprès du transporteur.</p>